



## **CONVOCAATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022 ET APPEL A CANDIDATURES**

Conformément aux articles 7 et 8 des Statuts et à l'article 3 du règlement intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental de Basket-ball de Loire-Atlantique qui se tiendra :

**Le Samedi 11 Juin 2022 de 08h30 à 18H00**  
**Salle des Marais – Allée des Chevrets à SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU**

*Pointage et Emargement à 08H30*

**09h15 – 15h15 : Assises départementales**  
**15h30 – 18h00 : Assemblée Générale Ordinaire**

**Deux représentants par groupement sportif sont conviés à cette journée**

Les délégué(e)s des groupements sportifs sont invité(e)s à se présenter à partir de 09h00 afin de procéder aux formalités d'emargement.

Une copie de licence validée ou d'un trombinoscope sur laquelle figure la licence validée **pour la saison 2021-2022** devra être présentée lors de la vérification des pouvoirs.

### **ÉLECTION PARTIELLE AU COMITÉ DIRECTEUR DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL**

Conformément aux Statuts du Comité Départemental, l'Assemblée Générale procédera à une élection partielle du Comité Directeur pour pourvoir aux sièges vacants. Il est donc fait l'appel à candidature suivant :

- **2 sièges sont à pourvoir dont :**
  - **1 siège est réservé à un médecin**
  - **1 siège est réservé une candidate féminine**

**Est éligible** toute personne âgée de 16 ans au moins, jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois à la date de l'Assemblée Générale dans l'un des groupements sportifs du Comité Départemental.

#### **Sont incompatibles avec les fonctions de membre du Comité Directeur :**

- la fonction de Conseiller Technique Sportif ;
- toute appartenance au personnel salarié de la structure.

#### **Ne peuvent être élues au Comité Directeur :**

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;

- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée par une juridiction française, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire

### **ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE**

Conformément aux Statuts de la Fédération Française de Basket Ball ainsi qu'au Règlement Intérieur en vigueur de la Fédération, il est fait appel à candidature pour pourvoir les postes de représentants dans le collège départemental pour l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération qui se déroulera à Ajaccio le Samedi 15 Octobre 2022.

- 5 postes de titulaires à pourvoir
- 5 postes de suppléants à pourvoir

Est éligible toute personne, licenciée à la Fédération et à jour de sa cotisation. La création de sa licence doit être antérieure d'au moins six mois à la date de dépôt de sa candidature. Un délégué ne peut détenir qu'un seul mandat.

Cet appel à candidature est lancé auprès de l'ensemble des clubs appartenant au Comité de Loire-Atlantique. En revanche, lors de l'Assemblée Générale, seuls seront appelés à voter pour la désignation des délégués départementaux les clubs de Loire-Atlantique dont aucune équipe senior n'opère en Championnat de France.

Pour les deux élections, les candidats devront être licencié au jour de la tenue de l'Assemblée Générale.

**Les candidatures (via le formulaire adéquat) doivent être adressées par Lettre Recommandée avec Avis de Réception  
Au plus tard le 12 Mai 2022,  
cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :  
Comité Départemental de Loire-Atlantique de Basketball  
Élections 2022  
5, Rue Christophe Colomb – CS 98413  
44 984 SAINTE LUCE SUR LOIRE Cedex**

**Ou déposées en main propre au secrétariat qui établira un reçu.**

La recevabilité des candidatures sera étudiée par la commission électorale, et la liste des candidats sera arrêtée définitivement 15 jours avant la date des élections.

**Le Président du Comité Départemental,  
Franck JOUNIER**

